

Implantation de Point(s) de Rencontre des Mobilités Charte d'engagement

Entre :

- **Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Barrois**, représenté par [Nom, Prénom, Fonction] HACQUIN Benoît, Président
- **La Commune de [Nom de la Commune]**....., représentée par [Nom, Prénom, Fonction].....

Préambule :

Dans le cadre du réseau Roul'en Meuse, afin d'enrichir les solutions de mobilité et de promouvoir les modes de transport alternatifs au sein du territoire, les trois PETR meusiens s'engagent à développer des Points de Rencontre des Mobilités (PRM) en collaboration avec les communes. Ces PRM visent à faciliter les déplacements des citoyens, à promouvoir l'usage des transports en commun, du covoiturage, du vélo, et des autres modes de transport durable...

Créer un Point de Rencontre des Mobilités sur sa commune, c'est offrir à ses habitants un lieu d'échanges et de services cohérent en matière de déplacements. Il doit être envisagé comme un lieu central, à l'image d'un mini pôle d'échanges multimodal. Cet espace doit être visible et identifiable sur la commune. Il doit surtout être accessible et bénéficier de stationnements adaptés à l'ensemble des modes de transport pour être pleinement opérationnel.

Article 1 : Objectifs

La présente charte a pour objectif de définir les engagements réciproques du PETR et de la Commune de [Nom de la Commune]..... pour l'implantation et le fonctionnement d'un PRM.

Article 2 : Engagements du PETR

Le PETR s'engage à :

1. **Étude de faisabilité** : Réaliser une étude préalable pour identifier l'emplacement optimal du PRM.
2. **Support technique** : Fournir un panneau pour matérialiser le PRM. Le premier panneau est remis gratuitement à la commune qui en devient propriétaire et son renouvellement en cas de dégradation est à la charge de la commune.
3. **Communication** : Participer à la promotion du PRM auprès des habitants de la commune.
4. **Suivi et évaluation** : Assurer le suivi et l'évaluation de l'utilisation du PRM et proposer des améliorations si nécessaire.

Article 3 : Engagements de la Commune

La Commune de [Nom de la Commune]..... s'engage à :

1. **Étude de faisabilité** : Participer aux réflexions proposées par le PETR pour identifier l'emplacement du PRM.

2. **Mise à disposition du terrain** : Mettre à disposition gratuitement un emplacement adéquat pour l'implantation du PRM.
3. **Pose du panneau** : Prendre en charge la pose (incluant les attaches et le mât) du panneau fourni par le PETR et procéder à sa pose au plus tard dans les deux mois suivant la remise du panneau.
4. **Maintenance** : Assurer la maintenance régulière du PRM pour garantir son bon fonctionnement.
5. **Promotion locale** : Informer les habitants de la commune sur l'existence et les avantages du PRM.
6. **Aménagement** : Collaborer avec le PETR pour toute initiative visant à améliorer le PRM.
7. **Responsabilité** : Assurer la responsabilité du PRM, y compris sa gestion quotidienne et sa sécurité.
8. **Communication** : Autoriser le PETR à faire la promotion du PRM et de l'engagement de la commune de [Nom de la Commune]..... dans le dispositif.

Article 4 : Dédouanement de responsabilité

Le PETR se dédouane de toute responsabilité liée à l'usage, la gestion et l'entretien du PRM. Toute réclamation ou incident relevant de l'utilisation du PRM sera de la responsabilité exclusive de la Commune de [Nom de la Commune].....

Article 5 : Durée

La présente charte est conclue pour une durée indéterminée à compter de la date de signature. Elle pourra être révisée dans les plus brefs délais en cas de dénonciation par l'une des parties.

Article 6 : Résiliation

La charte peut être résiliée par l'une des parties en cas de non-respect des engagements prévus, après une mise en demeure restée sans effet pendant un délai de deux mois.

Article 7 : Litiges

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente charte sera soumis à la compétence des tribunaux de Nancy

Fait à [lieu]....., le [date].....

Pour le PETR du Pays Barrois,
[Nom, Prénom, Fonction] HACQUIN Benoît, Président
Signature :

Pour la Commune de [Nom de la Commune].....,
[Nom, Prénom, Fonction].....
Signature :

Annexe

1. Plan de localisation du PRM.
2. Attestation de réception du panneau par la commune

Je soussigné, [Nom du représentant]

Représentant la commune de [Nom de la Commune]

Certifie avoir reçu de la part du PETR un panneau d'identification du Point de Rencontre des Mobilités le [date]

Je m'engage à respecter la Charte d'engagement et à procéder à la pose du panneau dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai de deux mois.

Pour la Commune de [Nom de la Commune]

[Nom, Prénom, Fonction]

Signature :